République Française
Département du Gard

Mairie
de
AIGALIERS
30700

APPEL NATIONAL DU 19 SEPTEMBRE 2015
POUR LA DEFENSE DES COMMUNES

L'Etat a réduit de 30 % les dotations accordées aux communes. Ces dotations sont indispensables pour assurer nos missions de service public. A cette asphyxie budgétaire, la Loi NOTRe (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) programme la disparition rapide des Communes.

Le Maire d'Aigaliers et le Conseil Municipal
vous invitent
à une réunion publique d'informations et d'action
le Vendredi 18 Septembre 2015 à 18h15
à la salle polyvalente André Meynier

Vous pouvez consulter le site de l'Association des Maires de France : **www.amf.asso.fr** sur lequel vous trouverez « L'Appel du 19 septembre » et la pétition nationale.

L'Association des Maires du Gard organise un rassemblement de tous les Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux devant la Préfecture de Nîmes le vendredi 18 Septembre 2015 à 11 h 30. Une délégation sera reçue par le Préfet.

Maires Ruraux Gard

Refuser la disparition de la démocratie de proximité, refuser les diktats de la loi NOTRe

Pour l'Association des Maires Ruraux du Gard (AMR30), la Loi NOTRe est une contre-réforme qui transforme la République construite sur l'État, les régions, les départements et les communes en une fédération de grandes régions et métropoles, autonomes et omnipotentes.

Cet éloignement des lieux de décisions supprimant toute proximité à l'action publique.

Depuis la loi Marcellin, les élus ruraux, dans leur grande diversité, combattent la disparition des collectivités territoriales de proximité. La loi Marcellin encourageait deux modes de rapprochement entre les communes, la fusion simple ou la fusion comportant la création d'une ou plusieurs communes associées. Ce fut un échec si l'on considère le faible nombre de fusions survenues par rapport au nombre de communes en France, d'autant plus qu'une partie importante de ces fusions ont ensuite été annulées.

La loi NOTRe va plus loin, elle programme la disparition rapide de communes et des départements, par l'évaporation progressive de leurs compétences et leur asphyxie budgétaire. C'est une République, fédéraliste et non plus unitaire, qui est en train de naître. Elle mettra les territoires et les citoyens en concurrence, sans que le peuple souverain n'ait eu à en décider, ni même à en débattre.

Pour toutes ces raisons, l'AMR30 se joindra aux différentes actions prévues pour arrêter ce processus délétère pour nos territoires.

Sans perdre son identité et sa liberté de ton qui fait toute sa différence, l'AMR30 se joindra donc aux deux mobilisations, le 2 septembre 2015, à l'appel de l'Association Départementale des Élus Communistes et Républicains et le 19 septembre 2015, à l'appel de l'Association des Maires du Gard.

Fidèle à notre devise « des maires au services des maires »dans l'intérêt de nos administrés, ce combat crucial dépasse les clivages partisans et nécessite un œcuménisme citoyen sans faille.

Didier Bonneaud, Président de l'AMR30

Mairie – Route Stéphane Hessel – 30700 AIGALIERS – ☎ 04 66 22 10 58 – 💻 mairie.aigaliers@wanadoo.fr

Association des maires du Gard

« Pour la défense de la commune, cellule de base de la République Française »

Sous prétexte de faire des économies, le Parlement débat en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales (la loi NOTRe). Le texte met en lumière l'intention cachée de supprimer les communes qui subsisteraient uniquement comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées. La réforme prévoit donc d'anéantir le niveau de proximité préféré des Français : la commune. Cette réforme vise à éloigner les pouvoirs et les moyens bien loin des citoyens.

Ce nouveau système créerait de fait une nouvelle collectivité territoriale et aurait pour conséquence, à terme, la disparition des communes, alors que la population reste attachée à l'élection du maire qu'elle connaît et vers qui elle sait se tourner. La Constitution de 1958 (article 72) ne prévoit que trois niveaux des collectivités territoriales : la Région ; le Département et LA COMMUNE.

Concrètement, si ce texte est voté :

- **Le maire et le conseil municipal n'auront plus aucune prise sur les décisions concernant la commune et sa population. Les ressources municipales seront asséchées et les choix transférés ailleurs, sans l'accord des élus qui sont pourtant les représentants du peuple.**
- **Le développement de la commune sera décidé loin d'elle, sans visibilité de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services (restauration scolaire, gestion de l'eau, urbanisme, etc...).**
- **Vu de Paris, seul le nombre d'habitants est un critère de décision pour définir les politiques publiques. Quid de la spécificité de nos espaces, des forêts, de l'eau...?**

La commune est l'échelon le plus proche des citoyens.
Vous connaissez votre maire et l'équipe municipale.
Vous avez la possibilité de leur poser des questions, de partager vos idées...
L'élu local est joignable facilement.
Supprimer la commune, c'est détruire les bases de la démocratie française.

NE VOUS LAISSEZ PAS BERNER PAR UN ARGUMENT FINANCIER DE DÉNIGREMENT

NON À LA DISPARITION DES SERVICES DE PROXIMITÉ

ARGUMENTAIRE

Contexte

- La loi de finances pour 2015 a prévu une baisse sans précédent des dotations de l'État de 11 milliards entre 2015 et 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards sur la période 2014-2017, dont 15 milliards d'euros pour le seul bloc communal qui est le plus sollicité.

Exemple pour l'année 2015 : la contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de l'État sera de 3,67 (€)milliards d'euros.
Les régions participeront à hauteur de 12,2 % (451 M€), les départements de 31,4 % (1 148 M€) et les communes et EPCI de 56,4 % (2 071 M€).

- Le projet de loi NOTRe (qui va être réexaminé par l'Assemblée nationale) apparaît comme le pendant politique des orientations financières de la loi de finance 2015. Nous ne sommes pas réticents à une réforme territoriale et à des actions de rationalisation que nous sommes nombreux déjà à mettre en œuvre, mais nous souhaitons sauvegarder l'essentiel qui constitue la base de notre démocratie.

Un exemple de proposition problématique : l'élection généralisée au suffrage universel direct des élus intercommunaux a compter de 2020.

Ce nouveau système créerait de fait une nouvelle collectivité territoriale et aurait pour conséquence, à terme, la disparition des communes, alors que la population reste attachée à l' élection du maire qu'elle connait et vers qui elle sait se tourner.
Pourquoi changer le système du fléchage, qui vient d'être adopté, et qui a très bien fonctionné durant les dernières élections municipales ?

Faits et chiffres

• Notre marge de manœuvre pour compenser la baisse des dotations est déjà limitée :

- Nos collectivités sont soumises à la « Règle d'Or », qui nous impose d'autofinancer nos dettes.
- Les élus locaux sont pour la plupart bénévoles : 70 % des agents territoriaux sont rémunérés à moins de 1,2 fois le SMIC.

- Nous avons anticipé la baisse des dotations en prenant des mesures d'économie (mutualisation, malgré des règles complexes ; suppressions de postes ou non-remplacement d'agents ; économies d'énergie ; décalage dans le temps des dépenses à réaliser, etc.).

- Nous ne souhaitons, ni ne pouvons, accroître une pression fiscale déjà importante.

• Nos responsabilités augmentent dans le même temps que nos sources de financement se tarissent :

- Elles augmentent mécaniquement du fait de l'augmentation de la population (+ 10,6 % par an en moyenne, soit plus de 3 millions de personnes sur 10 ans) ; mais aussi de l' évolution des besoins (vieillissement de la population, augmentation du chômage, etc.).

- Elles augmentent également du fait des nouvelles normes et politiques publiques qui nous sont imposées par l'État (rythmes scolaires, réalisation des passeports biométriques, instruction des permis de construire, etc.).

Quelles conséquences ?

• Des conséquences nationales

- En 2014, la baisse de dotation de 30 % a déjà provoqué une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 %, qui devrait se porter à 25 % par la suite.
Or, 10 % d 'investissements en moins, c'est 0,2 points de croissance en moins, entraînant une augmentation du chômage et une diminution des recettes de l'État.

- A terme, il existe un risque de creuser les inégalités entre les communes et de créer un cercle vicieux : les communes les plus pauvres offriront moins de services, devenant moins attractives pour la population qui cherchera à s'installer dans des communes plus riches.

• Un impact local différent selon les communes

NB : vous trouverez ci-dessous quelques exemples, mais les exemples les, plus pertinents sont ceux inspirés des difficultés que pourront rencontrer votre commune/intercommunalité.

- Équipements publics : certaines collectivités repoussent voire renoncent aux travaux de mise aux normes, entrainant parfois la fermeture d'équipements publics (ex. piscines).

- Petite enfance : le bloc communal est aujourd'hui le premier constructeur et le premier gestionnaire d'établissements d 'accueil. La baisse des dotations oblige pourtant à procéder à la fermeture de petites crèches (moins de 20 places).

- Cantine : la cantine n'étant pas une compétence obligatoire, certaines collectivités réfléchissent à fermer ce service ou, à tout le moins, augmenter les tarifs.

- Logement : le bloc communal est celui qui participe le plus à l' effort de logement, tandis que les aides de l'État ne cessent de diminuer.
Sans la participation des communes, la construction de logement sociaux serait quasi-inexistante.

- Culture et sport : on constate déjà de fortes diminution des subventions aux associations de ce secteur, alors qu'elles sont des acteurs importants de la cohésion sociale.

Association des Maires du Gard - Rue Guillemette - 30044 Nîmes cedex 9

PRÉSERVER LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS

L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE POUR LES COMMUNES DE FRANCE

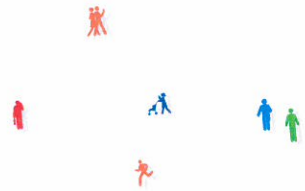

RÉDUCTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ?
BAISSE DE L'INVESTISSEMENT ?
HAUSSE DES IMPÔTS LOCAUX ?

L'État a décidé de réduire de 30 % les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions, y compris les plus vitales. Les communes et leurs intercommunalités font d'ores et déjà des efforts de gestion mais quelle institution, même très bien gérée, pourrait supporter une telle baisse ? La vie quotidienne de 66 millions de Français, largement liée aux actions des communes, peut-elle être considérée comme une simple variable d'ajustement comptable ?

NOUS DEVONS AGIR DÈS MAINTENANT

Le risque est présent et il concerne chaque habitant de chaque commune de France sans exception.

Si rien n'est fait, les communes et intercommunalités se verront lourdement imposer trois options :

La première :
Réduire fortement les « services du quotidien » proposés aux citoyens ? Logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, transports, équipements sportifs et culturels, environnement, tri et collecte des déchets… Les habitants ne peuvent être privés des services essentiels qui assurent le cadre de vie et fondent le lien social, le vivre ensemble !

La deuxième :
Renoncer aux investissements préparant l'avenir ?
Travaux d'infrastructures, aménagements pour accueillir les entreprises créatrices d'emploi… L'attractivité du pays et l'activité économique en souffriraient sans délai et très directement.

La troisième :
Augmenter les impôts locaux ou les tarifs des services proposés ?
Ce serait financièrement intenable pour beaucoup de Français.

Notre réponse est claire : C'EST NON !

Aussi, nous appelons toutes celles et tous ceux qui veulent que leur commune vive et que leur vie quotidienne s'améliore, à se mobiliser le samedi 19 septembre, dans toutes les communes de France. Nous invitons les citoyens de notre pays à rencontrer les élus locaux et signer "L'Appel du 19 septembre pour les communes de France", sur les cahiers prévus en mairie ou sur le site :

www.change.org

Pour le Bureau de l'AMF :
François Baroin, Président
André Laignel, Premier vice-président délégué
Philippe Laurent, Secrétaire général
Michel Vergnier, Trésorier général
Marie Hélène Amiable
Annie Guillemot
André Rossinot
Martial Saddier

J'♥ MA COMMUNE

LE 19 SEPTEMBRE 2015, FAISONS CAUSE COMMUNE !

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

AMF_manifeste_appel du 19 septembr_02.indd 4 02/09/2015 17:44